



## Demande d'aide financière pour le maintien des liens parents-enfants

Service Action Sociale

Caf de la Charente-Maritime – CS 90000 – 17073 LA ROCHELLE CEDEX 9

**Vous avez des frais de déplacement et/ou d'hébergement occasionnés pour le maintien des liens enfant(s)/parents pour un trajet de plus de 50 km,**

**ET vous avez un quotient familial inférieur ou égal à 800 € à la date du dépôt de votre demande**

Nom – Prénom : .....N° allocataire : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Email : .....

Célibataire     marié(e)     séparé(e)     divorcé(e)     veuf(ve)

Depuis le : ..... Nombre d'enfants à charge : .....

- Etes-vous sous mesure de protection (tutelle, curatelle, mesure d'accompagnement social personnalisé, mesure d'accompagnement judiciaire) ?  oui, précisez : .....  non  
Si oui, nom de la personne qui assure votre protection : ..... Tel : .....

- Avez-vous rencontré un travailleur social pour cette demande ?  oui  non

Si oui, nom du travailleur social : .....

Organisme : ..... tél : .....

### Votre situation financière

- Etes-vous engagé dans une procédure de surendettement auprès de la Banque de France :

Oui     Non

Si oui, où en est votre dossier ?

En cours d'étude     déclaré recevable     moratoire

Remboursements en cours     Effacement des dettes

- Inscription au fichier des incidents de paiements :  oui jusqu'au .....  non



**VOS REVENUS DES TROIS DERNIERS MOIS** (en dehors des prestations familiales versées par la Caf)

<b>Précisez le mois :</b>			
Monsieur (précisez la nature) :			
Madame (précisez la nature) :			
Enfant ou autre personne au foyer :			
<b>PENSIONS ALIMENTAIRES</b> <input type="checkbox"/> PERCUES <input type="checkbox"/> VERSEES			

**VOTRE LOGEMENT**  location  accession à la propriété  caravane  autre : .....

<b>Montant mensuel</b>	
------------------------	--

<b>CREDITS (précisez)</b>	<b>Montant mensuel</b>

Vous sollicitez une aide pour :

Régler vos frais d'hébergement d'un montant de : ..... €

Nature de l'hébergement (Hôtel, camping...) : .....

Périodes :  week-end     vacances hiver     vacances printemps  
 vacances été     vacances Toussaint  vacances Noël

Lieu d'hébergement : .....

Régler vos frais de déplacement d'un montant de : ..... €

Lieu de départ : ..... Lieu d'arrivée : .....

Moyen de déplacement :  Voiture  Train  Avion  Car ou bus

Nom et prénom des enfants concernés :

..... Date de naissance : .....

..... Date de naissance : .....

..... Date de naissance : .....

Adresse principale de résidence des enfants :

.....

.....

**Précisez-nous le montant total de votre demande sur l'année civile :**

- Nombre de déplacements (allers/retours) prévus au cours de l'année civile : .....
- Total des frais de déplacement demandés pour l'année civile : .....
- Total des frais d'hébergement demandés pour l'année civile : .....

**Justificatifs à fournir :**

- Copie du jugement précisant le droit de visite et/ou d'hébergement ou attestation d'accord amiable avec l'autre parent
- Devis ou tout justificatif de frais de transport pour un trajet

Pour vous aider à estimer le coût du voyage en voiture, vous pouvez consulter le site Michelin <https://www.viamichelin.fr/web/Itineraires>: option citadine – essence -itinéraire conseillé le plus rapide.

- Devis ou tout justificatif de frais d'hébergement pour un séjour
- Si vous êtes sous mesure de protection, l'accord de votre tuteur.trice
- Si vous n'êtes pas allocataire, vous devez créer un compte allocataire en vous connectant sur le caf.fr. Une fois votre compte créé, vous pourrez y déposer votre RIB, nécessaire à la finalisation de la demande.



**Important : Tout dossier incomplet sera renvoyé pour un nouveau dépôt**

- La Caf n'intervient pas sur les frais antérieurs à la date de votre demande
- L'aide n'est pas destinée aux départs en vacances

**Déclaration sur l'honneur**

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande et que les documents joints sont exacts. Je m'engage à signaler à la Caisse tous les changements qui la modifieraient.

Certifié exact à ..... le.....

Signature de l'allocataire :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du Code de la Sécurité sociale - Article 441.1 du Code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales qui verse les prestations.